



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Vidéotron ltée annonce la clôture de son placement privé de billets de premier rang, série 1, de 600 M\$ échéant en 2029 et de billets de premier rang, série 2, de 400 M\$ échéant en 2034

Montréal, le 21 juin 2024 – Vidéotron ltée (« **Vidéotron** ») a annoncé aujourd'hui la clôture de son émission et de la vente de billets de premier rang, série 1, à 4,650 % échéant le 15 juillet 2029 d'un montant en capital global de 600 M\$ et de billets de premier rang, série 2, à 5,000 % échéant le 15 juillet 2034 d'un montant en capital global de 400 M\$ auparavant annoncées le 14 juin 2024 (les « **billets** »).

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre de vente ou d'achat de titres et aucune vente de ces titres ne peut être effectuée dans un territoire où une telle offre, une telle sollicitation ou une telle vente de ces titres serait illégale avant leur inscription ou leur admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel territoire.

Les billets sont offerts au Canada par voie de placement privé aux termes de dispenses des exigences de prospectus en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les billets n'ont pas été et ne seront pas admissibles aux fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre et vente des billets au Canada sera effectuée sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières. Les billets et les garanties connexes n'ont pas été inscrits et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables, et les billets ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense des exigences d'inscription applicables. Les billets n'ont pas été et ne seront pas admissibles aux fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et, par conséquent, toute offre et vente des billets au Canada sera effectuée sous le régime d'une dispense des exigences d'établissement d'un prospectus et des exigences d'inscription des courtiers prévues dans ces lois sur les valeurs mobilières.

Vidéotron (www.videotron.com), filiale à part entière de Québecor Média inc. (www.quebecor.com), est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du divertissement, des services d'accès Internet, de la téléphonie filaire et de la téléphonie mobile.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse comporte de l'« information prospective » au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable et des « énoncés prospectifs » au sens de la législation sur les valeurs mobilières fédérale américaine (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques figurant dans le présent communiqué de presse, y compris les énoncés portant sur l'avenir de notre secteur ainsi que sur nos perspectives, nos plans, notre situation financière et notre stratégie d'affaires, peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à propos des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités ainsi que sur les croyances et présomptions de notre équipe de direction. Ces énoncés incluent en particulier les énoncés à propos de nos plans, de nos perspectives, de notre situation financière et de notre stratégie d'affaires. Les énoncés prospectifs sont reconnaissables à l'utilisation du conditionnel ou du futur, d'expressions comme « pouvoir », « prévoir », « continuer », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « tenter », ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs

variantes ou toute terminologie similaire. Bien que nous croyions que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés, par leur nature, comportent des risques et des incertitudes et ne constituent pas une garantie quant au rendement futur. Ces énoncés sont également sujets à certaines présomptions dont : notre stratégie d'affaires prévue; les tendances anticipées dans notre secteur; les réorganisations anticipées de l'un de nos secteurs ou de l'une de nos entreprises; les provisions pour restructuration et les charges de dépréciation d'actifs connexes; et notre capacité à continuer de contrôler les coûts. Nous ne pouvons donner aucune garantie que ces estimations et attentes se révéleront exactes. Les résultats réels peuvent, et vont souvent, différer de ce qui est exprimé, sous-entendu ou projeté dans les énoncés prospectifs et ces différences peuvent être importantes. Certains facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs incluent mais ne sont pas limités à : notre capacité de continuer à développer avec succès notre réseau et l'offre de services mobiles reposant sur des installations; l'état général des conditions économiques, financières ou du marché et les variations touchant nos entreprises; l'intensité de l'activité concurrentielle au sein des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités; les nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des clients envers notre gamme de produits; des dépenses en capital plus élevées ou imprévues requises pour développer notre réseau ou assurer le développement continu de technologies alternatives concurrentielles ou notre incapacité à obtenir des capitaux supplémentaires pour assurer le développement de notre entreprise; notre capacité à mettre en œuvre avec succès nos activités, à exécuter nos stratégies d'exploitation et à gérer notre croissance et expansion; les risques liés à l'acquisition de Freedom Mobile inc. (« Freedom »), y compris notre capacité à intégrer avec succès les activités de Freedom à la suite de l'acquisition et à réaliser les synergies, et les risques liés aux passifs ou coûts potentiels non connus associés à l'acquisition de Freedom; les avantages et les effets prévus de l'acquisition de Freedom, qui pourraient ne pas se concrétiser dans les délais prévus ou ne pas se concrétiser du tout, et les frais d'exploitation et investissements requis dans l'avenir pourraient être différents de ce qui est prévu; des litiges imprévus ou d'autres procédures réglementaires associés à l'acquisition de Freedom, qui pourraient entraîner des changements dans les paramètres de la transaction; les incidences des investissements importants et récurrents qui seront requis dans nos nouveaux marchés de Freedom ou de Vidéotron, en tant qu'exploitant de réseau mobile virtuel, ou autres marchés pour le développement et l'expansion et pour concurrencer efficacement avec les entreprises de services locaux titulaires et les autres concurrents actuels ou potentiels dans ces marchés, y compris le fait que nos activités post-acquisition continueront de faire face aux mêmes risques auxquels nous faisons face actuellement, mais feront également face à des risques accrus liés à de nouvelles régions géographiques et de nouveaux marchés; des interruptions du réseau grâce auquel nous fournissons la télévision numérique, l'accès à Internet, les services de téléphonie mobile et filaire et les services de vidéo sur demande par abonnement et notre capacité à protéger ces services du piratage, de l'accès non autorisé ou d'autres atteintes à la sécurité; des conflits de travail ou des grèves; les interruptions en raison de bris d'équipements, de pannes de réseau, de la menace de catastrophes naturelles, d'épidémies, de pandémies ou d'autres crises de santé publique et de l'instabilité politique dans certains pays; l'incidence des mesures d'urgence mises en œuvre par divers ordres de gouvernement; des changements dans notre capacité à obtenir des services ou de l'équipement importants à nos activités; des changements dans les lois et règlements, ou dans leur interprétation, qui pourraient entraîner, entre autres choses, la perte (ou la diminution de valeur) de nos licences ou marchés ou un accroissement de la concurrence, des coûts de conformité ou des dépenses en capital; l'endettement important de notre entreprise, le resserrement des marchés du crédit et les restrictions à l'égard de notre entreprise imposées par les modalités rattachées à notre dette; et les fluctuations des taux d'intérêt qui ont une incidence sur une partie des exigences en ce qui a trait au paiement d'intérêts sur notre dette à long terme. Veuillez noter que la liste d'énoncés de mise en garde ci-dessus n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent sensiblement de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse, et nous vous invitons à lire la rubrique « *Item 3. Key Information – Risk Factors* » du rapport annuel sur formulaire 20-F de Vidéotron pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, ainsi que les énoncés figurant ailleurs dans celui-ci, et le rapport trimestriel sur formulaire 6-K de Vidéotron pour le trimestre terminé le 31 mars 2024, y compris le rapport de gestion et les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités qui y sont

intégrés pour obtenir plus de détails sur ces facteurs ainsi que sur d'autres facteurs. Chacun de ces énoncés prospectifs n'est valide qu'en date du présent communiqué de presse. Nous ne mettrons pas à jour ces énoncés à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne nous obligent à le faire.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Hugues Simard

Chef de la direction financière

Québecor inc. et Québecor Média inc.

Courriel : hugues.simard@quebecor.com

Téléphone : 514 380-7414

Coordonnées pour les médias

medias@videotron.com